



Madame, Monsieur,

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix a le plaisir de vous présenter dans ce document le programme de la 1^{ère} édition de la manifestation :

LES BOUCLES DU VAR – 26 AU 29 MAI 2022

- ▲ **Judi 26**, au départ de Puyloubier, direction le Haut Var après un déjeuner au sommet des Gorges du Verdon et visite du Musée Citroën à Castellane pour une arrivée à Callian où nous séjournerons les 3 nuits.
- ▲ **Vendredi 27**, au départ de Callian, après un roulage dans les faubourgs de Grasse et la visite de la parfumerie Fragonard, c'est à partir de Châteauneuf de Grasse que vous découvrirez les magnifiques routes & plateaux de Gréolières. Le déjeuner sera typique à l'Audibergue. Retour à Callian toujours par de magnifiques routes dont la dernière sera un peu étroite.
- ▲ **Samedi 28**, nous traverserons le plateau de Canjuers pour rejoindre la Haute Vallée du Var afin de découvrir deux routes traversant des gorges splendides, non sans un arrêt pour déjeuner au Golf de Valberg. Le retour à Callian empruntera quelques épreuves spéciales de rallye. Un dîner de Gala clôturera cette manifestation.
- ▲ **Dimanche 29**, nous nous séparerons après le petit-déjeuner.

Nous espérons vous retrouver nombreux au volant de vos belles, pour partager des moments conviviaux, de partage et d'échanges sur les splendides routes du Var.

Le Comité d'Organisation

PROGRAMME

JEUDI 26 MAI

8H15 Accueil des participants à PUYLOUBIER

Parking de l'esplanade – chemin des vertus
Collation, Remise des documents, briefing

9h15 Départ de la 1^{ère} étape

Passage à Pourrières
Passage à Rians
Passage à Esparron, Varages, La Verdière
Passage à Montmeyan, Régusse, Moissac Bellevue
Corniche sublime (Canyon du verdon)
Falaise des cavaliers



12h30 Arrivée de la 1^{ère} étape à Aiguines

Déjeuner au restaurant du Grand Canyon à Aiguines

14H30 Départ de la 2^{ème} étape

Passage à Corniche sublime

15h30 Arrivée de la 2^{ème} étape à Castellane

Visite du musée Citroën

16h30 Départ de la 3^{ème} étape

Route Napoléon
Col du bel-homme (alt 915 m)

17h30 Arrivée de la 3^{ème} étape à Callian

Domaine de Camiole ****

19h30 Apéritif & Diner

*Kilométrage de la matinée : 120 km
Kilométrage de l'après-midi : 90 km
Kilométrage de la journée : 210 km*

Hébergement Domaine de CAMIOLE** à CALLIAN**



A.C.A. - 7 Boulevard Jean Jaurès – 13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ : 04 42 233 373 / 06 07 58 50 68

www.autoclubaix.com

aca@autoclubaix.com

VENREDI 27 MAI

9h15 Départ de la 4^{ème} étape

Passage à Montauroux
Passage au Tignet

10h00 Arrivée de la 4^{ème} étape à Grasse

Visite de la Parfumerie FRAGONARD

11h15 Départ de la 5^{ème} étape

Passage à Gourdon
Passage au Thoronet
Passage à la Gréolière
Passage à la réserve des Monts d'Azur

13h00 Arrivée de la 5^{ème} étape à L'Audoubert

Déjeuner au restaurant Le Christiana chez Huguette

14h45 Départ de la 6^{ème} étape

Passage Col de Cornille (alt 1401m)
Passage du Col Bas (alt 1199 m)

Option 1 : retour direct vers Callian

Option 2 : retour via les Gorges de la Siagne

17h00 : Arrivée de la 6^{ème} étape à Callian

Domaine de Camiole ****

19h30 Apéritif & Diner

*Kilométrage de la matinée : 75 km
Kilométrage de l'après-midi : 60 km
Kilométrage de la journée : 135 km*

Hébergement Domaine de CAMIOLE** à CALLIAN**



A.C.A. - 7 Boulevard Jean Jaurès – 13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ : 04 42 233 373 / 06 07 58 50 68

www.autoclubaix.com

aca@autoclubaix.com

SAMEDI 28 MAI

8H30 Départ de la 7^{ème} étape

Passage à Mons
Passage au Col de Valferrière (alt 1169 m)
Passage par la Route Napoléon
Passage du Col de Luens (alt 1054 m)
Passage du Col de Toutes Aures (alt 1120 m)
Passage par les Gorges de Daluis
Passage à Valberg

12h30 Arrivée de la 7^{ème} étape à Péone

Déjeuner au restaurant Le Birdie

14h30 Départ de la 8^{ème} étape

Passage par les Gorges du Cian
Passage par le Col de Bleine (alt 1439 m)
Passage par le Col de la Sine (alt 1108 m)
Passage par le Col de la Lèque (alt 1146 m)



17h30 Arrivée de la 8^{ème} étape à Callian

18h30 Apéritif

19h30 Repas de Gala

Soirée dansante

Kilométrage de la matinée : 134 km
Kilométrage de l'après-midi : 130 km
Kilométrage de la journée : 264 km

Hébergement Domaine de CAMIOLE**** à CALLIAN

DIMANCHE 29 MAI

9h00 Petit-déjeuner

Fin de la manifestation

Kilométrage total : 609 km

PRESENTATION

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix organise du 26 au 29 mai 2022 une manifestation touristique, dénommée :

LES BOUCLES DU VAR

EQUIPAGES ADMIS :

Les membres à jour de cotisation pour l'année 2022.
Pour ceux qui ne sont pas à jour, merci de compléter le bulletin d'adhésion 2022.

VEHICULES ADMIS :

Sont admises toutes les voitures de collection & de prestige, sans modification de leur état d'origine et régulièrement immatriculées :

Le nombre de véhicules admis au départ est fixé à : 49 voitures.

FRAIS D'ENGAGEMENT :

Toute personne désirant participer **aux Boucles de l'Ardèche** adressera à l'Automobile Club d'Aix en Provence-7 Bd Jean JAURES -13100 Aix en Provence, la demande d'engagement ci-jointe, **avant le 15 mai 2022.**

Cette demande devra être obligatoirement accompagnée d'une photocopie de la carte grise et d'une attestation d'assurance, si non fournies précédemment pour une autre manifestation.

✓ **FORMULE 4 JOURS : 1 490 € ou 1 555 € pour les non-membres.**

L'engagement comprend :

- ✓ 1 plaque de rallye de la manifestation,
- ✓ 1 sticker de l'ACA,
- ✓ 1 brochure,
- ✓ 1 road-book,
- ✓ Les visites,
- ✓ Les petits-déjeuners, collation, déjeuners et diners,
- ✓ 3 nuits d'hôtellerie,
- ✓ L'organisation générale.

Le règlement est à effectuer soit par chèque (à l'ordre d'ACA), soit par virement.

REGLEMENT

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Les inscriptions et les droits d'engagement à la manifestation devront parvenir à l'Organisation **avant le 15 MAI** à l'adresse suivante : ACA – 7 Bd Jean JAURES – 13 100 Aix-en-Provence.

Pour pouvoir participer à la manifestation, les participants devront disposer des documents légaux obligatoires (certificat d'immatriculation, contrôle technique en cours de validité, permis de conduire, attestation d'assurance...) qui pourront être vérifiés avant le départ.
En cas de non-conformité, le départ leur sera refusé.

L'épreuve se déroulant dans des sites protégés, les participants sont tenus de respecter l'environnement et de veiller aux nuisances qu'ils pourraient produire.

Les participants circulants sous leur propre responsabilité, devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement.

L'Organisation rappelle fermement les règles suivantes :

Alcoolémie : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment les obligations traitant d'alcoolémie. L'Organisation mettra à la disposition des conducteurs des éthylotests pour qu'ils puissent éventuellement vérifier leur taux d'alcoolémie et juger de leurs capacités.

Vitesse : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment les limitations de vitesse.

Cyclistes et piétons : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment le partage de la voie avec les autres usagers de la route.

ANNULATION & REMBOURSEMENT

Toute annulation survenant moins de 15 jours avant la manifestation ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

COVID & Crise sanitaire : si la manifestation devait être annulée par arrêté préfectoral dû à la crise sanitaire de la COVID 19, les engagements seront intégralement remboursés.

Les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées.

ASSURANCES

L'Automobile Club prend à sa charge une police d'assurance « Responsabilité Civile Organisateur ».

Il appartient à chaque conducteur de s'assurer que son véhicule est couvert par une police d'assurance incluant obligatoirement la cause : Responsabilité Civile et Personnes Transportées.

ASSISTANCE

Le comité d'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière.

Il appartient donc à chaque concurrent d'assurer son assistance individuelle pendant tout le déroulement de la manifestation.

RECLAMATIONS

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'apporter à la manifestation toutes les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Les participants s'engagent à se conformer aux décisions des organisateurs.

Les éventuelles réclamations seront examinées sans délai par le responsable de la manifestation.

DECHARGE DE RESPONSABILITES

Cette manifestation est une simple promenade, elle n'a rien de commun avec une épreuve sportive.

De ce fait, l'ACA décline toutes responsabilités autres que celles relevant de la manifestation.

Je soussigné(e)

Accepte sans réserve le présent règlement

Fait le à

Signature

Option facultative : L'Automobile Club & ACTA Assistance mettent à votre disposition un contrat spécifique Rapatriement à votre domicile (document sur demande).